



Diaspora Burundaise de Belgique-
Ishirahamwe rihuza Abarundi bo mu Bubiligi-
De Burundese Diaspora in Belgie
Email : dbbasbl@gmail.com
Compte bancaire DBB: BE08 0019 4485 1313. - BNP PARIBAS FORTIS

Communiqué de presse de la Diaspora Burundaise de Belgique (DBB asbl) au sujet des récentes déclarations de l'Ambassadeur du Burundi, Monsieur Thérence NTAHIRAJA, accrédité à Bruxelles

La Diaspora Burundaise de Belgique (DBB asbl) tient à exprimer sa vive préoccupation face aux propos récemment tenus par l'Ambassadeur du Burundi à Bruxelles, M. Thérence Ntahiraja, à l'égard du Rwanda, pays voisin et frère, ainsi qu'à l'endroit de la Diaspora burundaise, sur la chaîne You Tube Main Switch 257.

De tels propos, par leur véhémence et leur caractère irrévérencieux, sont indignes d'un représentant diplomatique de son rang et constituent une violation manifeste des normes élémentaires de la pratique diplomatique.

I. Un langage déplacé, incompatible avec la dignité diplomatique

La DBB asbl déplore le recours à un excès de langage aussi inapproprié que contre-productif de la part d'un diplomate en exercice, a fortiori envers un État voisin. Plutôt que de s'en prendre au Rwanda en le désignant comme responsable des troubles qui sévissent à l'Est de la République Démocratique du Congo — narratif commode savamment entretenu par certains acteurs aux intérêts inavoués sur les richesses minières de cette région — l'Ambassadeur Ntahiraja ferait mieux de s'interroger sur le coût humain, tragique et insupportable, que paient des milliers de civils innocents ainsi que des militaires burundais, sacrifiés dans le seul intérêt des hautes sphères politico-militaires du Burundi.

Le Rwanda et le Burundi sont des nations sœurs, unies par l'histoire, la culture et la géographie. La DBB asbl appelle le Burundi à privilégier la fraternité, la coopération et la solidarité plutôt que d'éroder la réciprocité avec le Rwanda par des déclarations hostiles et irresponsables.

II. Une cohérence inquiétante avec une ligne politique agressive envers Kigali

Ces débordements verbaux ne sauraient surprendre entièrement. Ils s'inscrivent dans la continuité d'une posture déjà illustrée en janvier 2024, lorsque le Président Ndayishimiye, dans une déclaration au retentissement international, promettait publiquement son soutien à la jeunesse rwandaise dans une hypothétique conquête du pouvoir à Kigali. Ce précédent alarmant révèle une orientation délibérée et assumée des autorités burundaises.

III. Des réunions secrètes et un soutien inacceptable aux génocidaires

Par ses déclarations et son hilarité mal dissimulée, l'Ambassadeur Thérence Ntahiraja a de facto confirmé les informations publiées par l'organisation FOCODE, faisant état de réunions tenues à huis clos dans les locaux de l'ambassade avec des opposants rwandais. La DBB asbl s'indigne avec la plus grande fermeté du soutien ainsi apporté à des individus portant la responsabilité du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994. Un tel positionnement est moralement inadmissible et politiquement inacceptable.

IV. Des menaces contre la Diaspora burundaise : une exportation de la terreur de l'État burundais sur le sol belge

La DBB asbl tient à alerter solennellement les autorités belges sur un fait d'une gravité exceptionnelle : l'Ambassadeur Ntahiraja a explicitement évoqué le recensement des adresses de membres de la diaspora burundaise et leur mise sous surveillance, laissant entendre une volonté de les poursuivre jusqu'à leur dernier retranchement. Une phrase a suscité une émotion particulière : « Qu'ils ne pensent pas, parce que nous gardons le silence, que nous ne faisons rien ». Ces propos constituent ni plus ni moins une tentative d'exportation de la terreur d'État burundais sur le territoire du Royaume de Belgique.

La DBB asbl prend ces menaces au sérieux surtout qu'elles émanent d'une autorité en exercice, bénéficiant d'un statut diplomatique officiel, ce qui leur confère un caractère d'autant plus préoccupant. Nous appelons les autorités compétentes belges à diligenter les investigations qui s'imposent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des membres de notre communauté burundaise.

V. Un rappel des droits et protections applicables à la diaspora burundaise

La DBB asbl tient à rappeler, pour l'information de tous et en particulier des autorités du Burundi, que les Burundais établis en Belgique relèvent de trois catégories distinctes : les demandeurs d'asile, les réfugiés statutairement reconnus, et les personnes ayant acquis la nationalité belge.

Chacune de ces catégories est protégée par un corpus juridique précis, relevant du droit belge et du droit international, que la Belgique applique scrupuleusement et dont elle assure la pleine effectivité.

A aucun moment et en aucune circonstance, la législation burundaise ne saurait se substituer à ce cadre légal ni interférer dans la situation juridique de ces personnes sur le territoire belge.

La DBB asbl est convaincue que la Belgique, en sa qualité d'Etat de droit exemplaire, ne se laissera pas instrumentaliser par le pouvoir burundais dans ses velléités de rapatriement forcé d'opposants pour les soumettre à une justice aux ordres.

VI. Conclusion

La DBB asbl réitère son attachement aux valeurs de dialogue, de paix et de respect mutuel entre tous les peuples. Ainsi, invite-t-elle le peuple burundais en général et tous les membres de la diaspora en particulier, à garder leur sérénité et leur unité malgré autant de déclarations qui injectent la méfiance, la haine et la suspicion au Burundi, dans la région des Grands Lacs africains et au-delà.

Fait à Bruxelles, le 26 mai 2026

Par Emery KAMEYA,

Président et Représentant légal de la Diaspora Burundaise de Belgique (DBB asbl)